

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 08 JUILLET 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le 8 juillet à 20h00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Thierry LEMOINE, Maire.

Étaient présents : LEMOINE Thierry, HENNINOT Nathalie, DENORME Jean-François, LOUIS Daniel, COHARDY Emmanuel, LOISEAU Lydie, CHATELAIN Nicolas, LARATTE Laëtitia, BORGNE Jérôme, BACHERY Olivier,

Étaient absents : KAMINSKI Stéphane, NAWARA Élodie, KOSCIELNIAK Léa
COZZA Brigitte ayant donné pouvoir à LOUIS Daniel

Formant la majorité des membres en exercice.

Monsieur Olivier BACHERY a été élu secrétaire.

Date de convocation : 01/07/2025 Date d'affichage : 01/07/2025
Nombre de conseillers en exercice : 14 Présents : 10 – Votants 11

Rappel de l'ordre du jour :

Avis - Projet Parc éolien Epagny
Demande de subventions FACIL
Travaux, Achats, Etudes et Projets
Questions diverses.

Le compte-rendu de la séance précédente est approuvé à l'unanimité.

2025-10 AVIS SUR LE PROJET DE PARC EOLIEN D'EPAGNY

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la société PARC EOLIEN D'EPAGNY demande l'autorisation de construire et d'exploiter un parc de 8 éoliennes et 3 postes de livraison sur la commune d'EPAGNY.

Une enquête publique s'est déroulée du 2 juin au 4 juillet 2025.

Les Conseils Municipaux des communes situées dans le périmètre peuvent donner leur avis jusqu'au 19 juillet 2025.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 6 Voix et 4 abstentions, émet un avis défavorable au projet proposé par la société Parc éolien d'Epagny.

2025-11 DEMANDE DE SUBVENTION FACIL

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que devant le nombre croissant de dégradations et d'incivilités à l'égard des bâtiments communaux, une étude pour une solution de vidéo surveillance sur différents sites de la commune.

Des devis ont été demandés, celui fourni par l'entreprise SAD Multiservices a été retenu pour cette étude.

Le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter la Communauté de Communes Picardie des Châteaux dans le cadre du FACIL

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- se prononce sur le plan de financement prévisionnel suivant :

○ Coût de l'opération :	6 249.65 € HT
○ subvention : FACIL (CCPC)	4 999.72 €
○ fonds propres	1 249.93 € HT

- Sollicite en conséquence le soutien financier de la Communauté de Communes Picardie des Châteaux dans le cadre du FACIL

- autorise M. le Maire à entreprendre toutes les démarches nécessaires et à signer toutes les pièces relatives à ce projet

2025-12 DEMANDE DE SUBVENTION FACIL

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'escalier d'accès à la mairie a subi des dégradations volontaires.

Des devis ont été demandés, celui fourni par l'entreprise CCM a été retenu

Le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter la Communauté de Communes Picardie des Châteaux dans le cadre du FACIL

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- se prononce sur le plan de financement prévisionnel suivant :

○ Coût de l'opération :	1 450.00 € HT
○ subvention : FACIL (CCPC)	1 160.00 €
○ fonds propres	290.00 € HT

- Sollicite en conséquence le soutien financier de la Communauté de Communes Picardie des Châteaux dans le cadre du FACIL

- autorise M. le Maire à entreprendre toutes les démarches nécessaires et à signer toutes les pièces relatives à ce projet

2025-13 DEMANDE DE SUBVENTION FACIL

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une intervention sur les toitures de l'Eglise et de la Mairie est nécessaire. En effet, depuis qu'un grillage a été posé sur le clocher de l'Eglise, de nombreux pigeons se posent sur la toiture de la Mairie et de l'Eglise, provoquant des dégradations, notamment parce que les gouttières se bouchent.

Des devis ont été demandés, celui fourni par l'entreprise KARAPASS a été retenu

Le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter la Communauté de Communes Picardie des Châteaux dans le cadre du FACIL

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- se prononce sur le plan de financement prévisionnel suivant :

○ Coût de l'opération :	2 163.00 € HT
○ subvention : FACIL (CCPC)	1 730.40 €
○ fonds propres	432.60 € HT

- Sollicite en conséquence le soutien financier de la Communauté de Communes Picardie des Châteaux dans le cadre du FACIL

- demande l'autorisation de commencer les travaux avant intervention de la décision de subvention,

- autorise M. le Maire à entreprendre toutes les démarches nécessaires et à signer toutes les pièces relatives à ce projet

2025-14 DEMANDE DE SUBVENTION FACIL

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'achat d'outillage est indispensable pour les travaux d'espaces verts de l'employé communal.

Le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter la Communauté de Communes Picardie des Châteaux dans le cadre du FACIL

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- accepte l'achat de matériel pour le service technique
- se prononce sur le plan de financement prévisionnel suivant :

○ Coût de l'opération :	1 541.45 € HT
○ subvention : FACIL (CCPC)	1 233.16 €
○ fonds propres	308.29 € HT

- Sollicite en conséquence le soutien financier de la Communauté de Communes Picardie des Châteaux dans le cadre du FACIL
- demande l'autorisation de commencer l'achat de l'outillage avant intervention de la décision de subvention,
- autorise M. le Maire à entreprendre toutes les démarches nécessaires et à signer toutes les pièces relatives à ce projet.

2025-15 DEMANDE DE SUBVENTION FACIL

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal le projet d'amélioration énergétique de l'ancien presbytère. Ce projet a pour but de faire des économies d'énergie, d'améliorer le confort, de valoriser et de le rendre plus écologique. Classé en E car l'isolation des murs est insuffisante, notre objectif est d'évoluer vers le A ou le B.

Un artisan RGE a été consulté pour l'isolation, son devis est de 21 637.07 € TTC, et un électricien pour la pose de radiateurs électriques performants et peu énergivores. Son devis s'élève à 15 316.40 € TTC.

Afin de mettre ces travaux en œuvre, la commune souhaite déposer une demande d'aide financière auprès de la communauté de communes Picardie des Châteaux au titre du FACIL.

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- **D'approuver** le projet susvisé pour un coût prévisionnel de 34 107.60 € HT et d'arrêter les modalités de financement
- **De solliciter** l'aide de la communauté de communes Picardie des Châteaux à hauteur du solde de l'enveloppe attribuée à la commune soit :
- **D'approuver** le plan de financement prévisionnel suivant :
 - FACIL : 2 138,72 € HT (6.27 %)
 - Subvention DETR : 13 643.04 € (40 %)
 - Autofinancement : 18 326.01 € HT (53.73%)
- **De s'engager** à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas retenue au titre des subventions.
- **D'autoriser** le Maire à signer tout document relatif à ce dossier

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire informe les Conseillers Municipaux que :

- Le service technique a encadré un jeune stagiaire, qui a fait preuve de qualité et de sérieux dans le travail.
- Qu'une maison sans réel propriétaire posait des soucis, administrativement c'est très compliqué.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 30.

Le secrétaire de séance

Olivier BACHERY

